



Châtaigneraie
CANTALIENNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

COMMUNE DE PRUNET

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les budgets 2022 ont été votés le 24 mars 2022 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

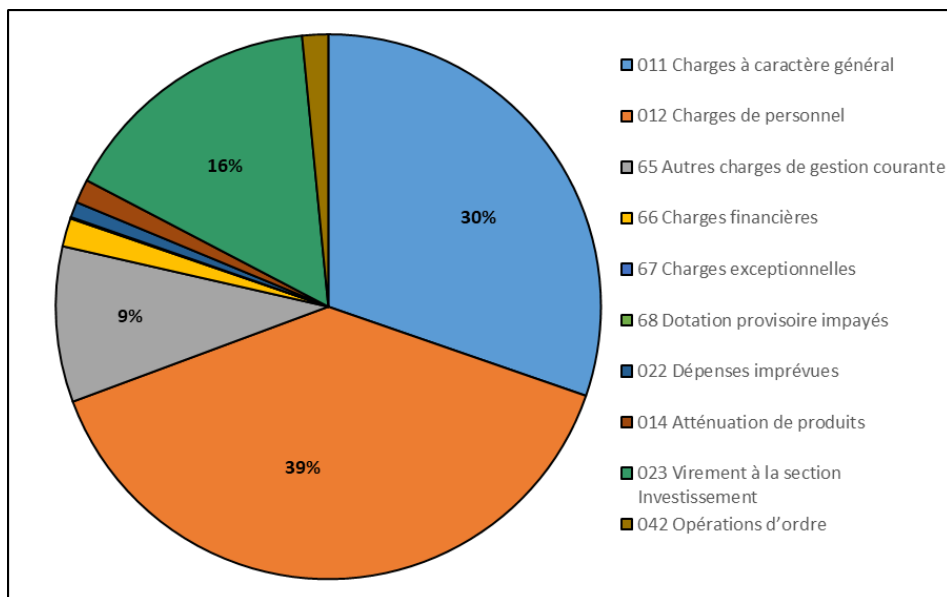
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 640 824,58 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

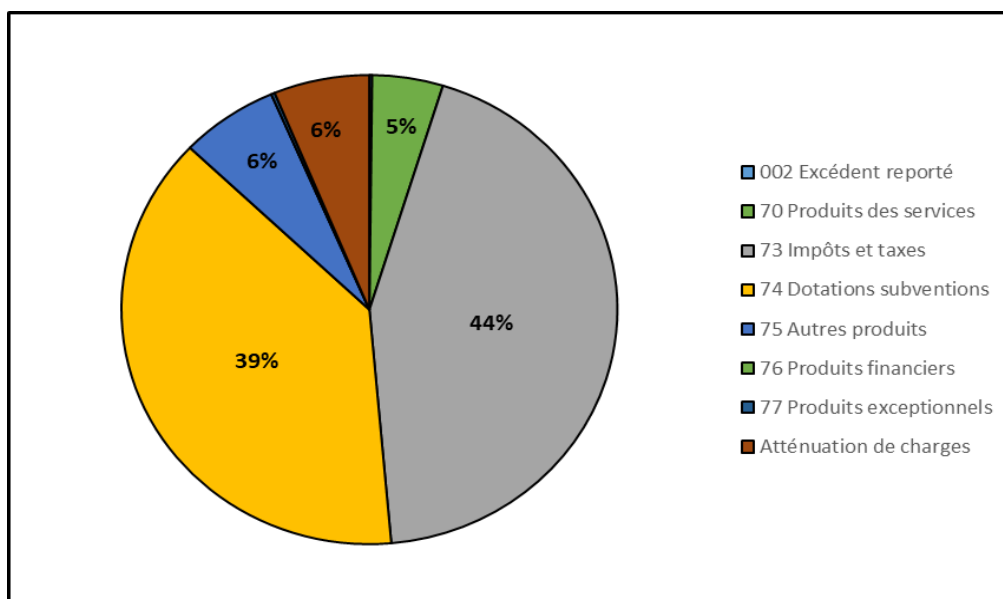
Chapitre	BP 2022
011 Charges à caractère général	194 179,58
012 Charges de personnel	250 100,00
65 Autres charges de gestion courante	59 210,00
66 Charges financières	10 800,00
67 Charges exceptionnelles	500,00
68 Dotation provisoire impayés	10,00
022 Dépenses imprévues	6 000,00
014 Atténuations de produits	9 000,00
021 Virement à l'investissement	101 159,00
042 Opérations d'ordre	9 866,00
TOTAL	640 824,58



Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux revenus des immeubles et aux dotations versées par l'Etat.

Chapitre	BP 2022
70 Produits des services	29 600,00
73 Impôts et taxes	280 649,00
74 Dotations et participations de l'Etat	246 922,00
75 Produits de gestion courante	41 000,00
76 Produits financiers	5,00
77 produits exceptionnels	1 500,00
002 Excédent reporté	1 148,58
013 Atténuation de charges	40 000,00
TOTAL	640 824,58

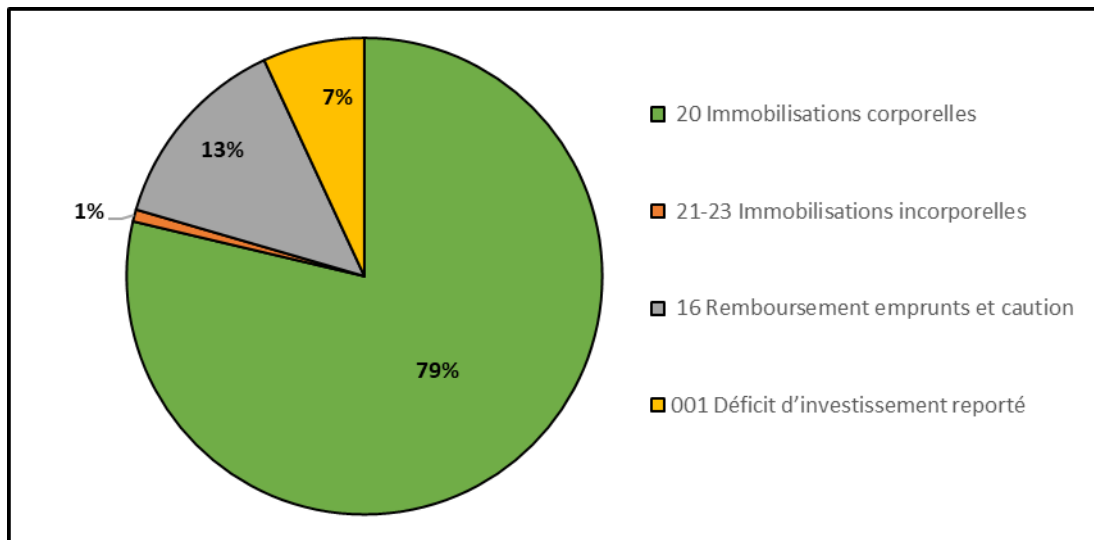


SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 612 802,68 €.

Dépenses

Chapitre	BP 2022
20 Immobilisations corporelles	482 258,00
21-23 Immobilisations incorporelles	5 000,00
16 Remboursement emprunts et caution	83 100,00
001 Déficit d'investissement reporté	42 444,68
TOTAL	612 802,68

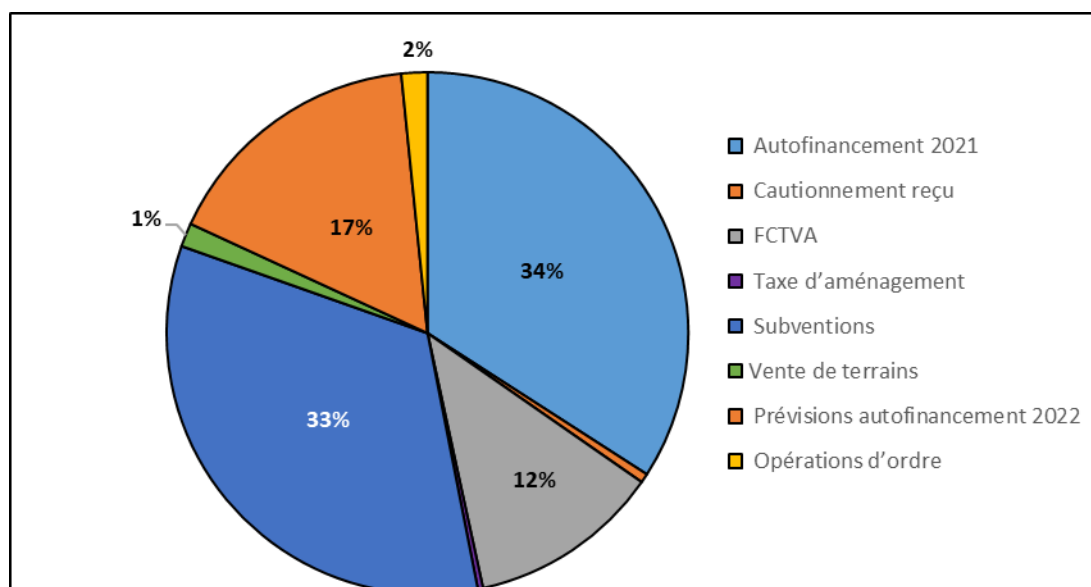


Les principales dépenses d'investissement pour 2022 sont les suivantes :

- Acquisitions diverses (jeux pour l'école, auto laveuse, rayonnages et mobilier divers...)
- Travaux de voirie
- Eclairage public
- Chemins ruraux
- Isolation école
- Aménagement wc publics et local associatif
- Travaux de voirie à la Croix d'Aubugues
- Aménagement des abords de la salle polyvalente
- Local technique

Recettes

Chapitre	BP 2022
Autofinancement 2021	208 962,68
Cautionnement reçu	3 500,00
FCTVA	73 000,00
Taxe d'aménagement	2 000,00
Subventions	205 315,00
Vente de terrain	9 000,00
Prévisions autofinancement 2022	101 159,00
Opérations d'ordre	9 866,00
TOTAL	612 802,68



Taux d'imposition

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions.
Les taux d'impositions pour l'année 2022 seront donc de :

Taxe foncière	45,03 %
Taxe foncière non bâtie	110,28 %

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

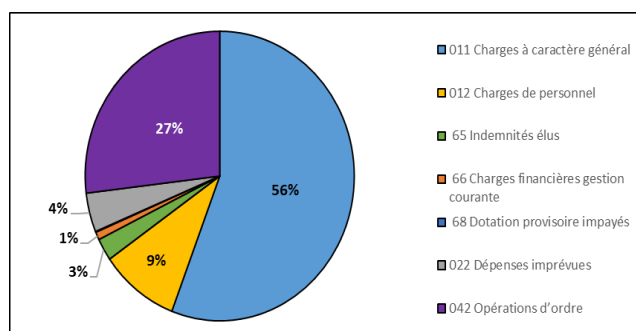
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services eau et assainissement.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 114 520,00 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux, les analyses, les achats de matières premières et de fournitures (eau et électricité), les redevances dues à Adour Garonne, des charges de personnel, et les intérêts des emprunts.

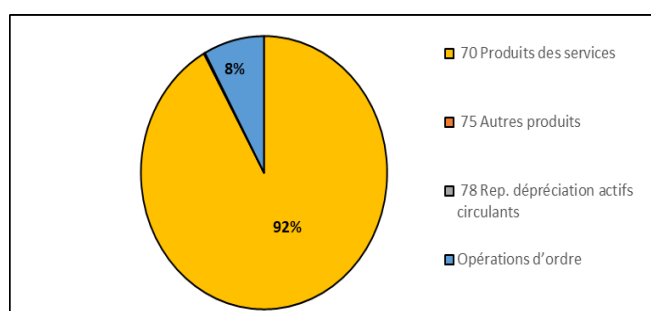
Chapitre	BP 2022
011 Charges à caractère général	63 905,00
012 Charges de personnel	10 850,00
65 Indemnités élus	2 860,00
66 Charges financières gestion courante	1 010,00
68 Dotation provisoire impayés	100,00
022 Dépenses imprévues	5 000,00
023 Virement à la section Investissement	0,00
042 Opérations d'ordre	30 795,00
TOTAL	114 520,00



Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau, redevances assainissement collectif, pollution et modernisation des réseaux) et de l'excédent reporté.

Chapitre	BP 2022
002 Excédent reporté	0,00
70 Produits des services	105 200,00
74 Subventions d'exploitation	0,00
75 Autres produits	100,00
77 produits exceptionnels	0,00
78 Rep. dépréciation actifs circulants	100,00
Opérations d'ordre	9 120,00
TOTAL	114 520,00



SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 255 951,10 €.

Dépenses :

Chapitre	BP 2022
20 Immobilisations corporelles	170 789,55
16 Remboursement emprunts	11 650,00
001 Déficit d'investissement reporté	64 391,55
Ecritures d'ordre	9 120,00
TOTAL	255 951,10

Recettes :

Chapitre	BP 2022
Autofinancement 2021	90 396,10
Emprunts	60 000,00
FCTVA	16 000,00
Subventions	58 760,00
Opérations d'ordre	30 795,00
TOTAL	255 951,10

BUDGET LOTISSEMENT

Comme pour les autres budgets, le budget du lotissement est voté en équilibre.
Le montant des dépenses et des recettes en section de fonctionnement s'élève à 20 965,59 €

Le Maire,
David ERNEST